Etat des titres et des autres placements de capitaux

IMPÔT FÉDÉRAL DIRECT

Période fiscale 2011

Personnes morales

Le remboursement de l'impôt anticipé doit être demandé séparément au moyen de la formule 25, directement à l'Administration fédérale des contributions, Division Remboursement, 3003 Berne.

I. Avoirs et titres suisses dont le rendement est soumis à l'impôt anticipé

Avoirs en comptes postaux et bancaires (comptes courants, carnets d'épargne ou de dépôt)

Obligations (y compris bons de caisse ou de dépôt et obligations à primes), avoirs figurant au livre de la dette, etc.

Actions, parts sociales de S. à r.l. et de sociétés coopératives, bons de participation, bons de jouissance, parts de fonds de placement et autres droits semblables de participation

Lots en espèces de plus de 50 fr.

Commune	
Nº	
Raison sociale et siège	
Raison sociale et siège	

Valeur nominale totale Pour les actions, etc.: Nombre de titres	Désignation des avoirs et titres Avoirs: Nature de la créance, débiteur, n° du compte ou du carnet Obligations: Taux d'intérêt, nature du titre, débiteur, année d'émission et année d'échéance; si le titre est à intérêt unique, ajouter un U Actions, etc.: Nature du titre, nom et siège de la société, valeur nominale par titre	Valeur comptable selon bilan de clôture Montant en francs	Valeur imposable		Rendement brut
			en % ou par titre (unité)	Total Montant en francs	Exercice 2011 resp. 2010/2011 Montant en francs
Report des feuilles suppléme	entaires				
Total I					

605.040.28f Formule 13

II. Avoirs et titres dont le rendement n'est <u>pas</u> soumis à l'impôt anticipé

Créances hypothécaires suisses (cédules hypothécaires, lettres de rentes, etc.)

Prêts et autres créances suisses
Titres et avoirs étrangers de toute nature
Gains de loterie qui ne rentrent pas sous chiffre l

Imputation forfaitaire d'impôt (état 1.1.2011): Les placements de capitaux étrangers et leurs rendements pour lesquels l'imputation forfaitaire d'impôt est demandée doivent être portés non pas dans le présent état des titres, mais dans la formule DA-2; pour les redevances de licences, on utilisera la formule DA-3. Les formules et la notice DA-M y relative peuvent être obtenues à l'office cantonal de l'impôt anticipé.

L'imputation forfaitaire d'impôt entre en considération pour les **dividendes et intérêts** qui demeurent soumis à un impôt limité dans les Etats suivants:

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Estonie, Etats-Unis, Finlande, France, Ghana, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malaisie, Maroc, Mexique, Moldavie, Mongolie, Monténégro, Norvège, Nouvelle-

Zélande, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pakistan, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République Tchèque, Roumanie, Russie, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine, Venezuela, Vietnam (en revanche, les rendements pour lesquels les Etats contractants mentionnés prévoient l'exonération complète doivent être indiqués dans le présent état des titres).

L'imputation forfaitaire d'impôt est admise en outre pour les **redevances de licences** provenant des Etats suivants: Albanie, Algérie, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Canada, Chili, Chine, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Egypte, Equateur, Espagne, Estonie, France, Ghana, Grèce, Inde, Indonésie, Iran, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Malaisie, Maroc, Mexique, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, Portugal, République Tchèque, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine, Venezuela, Vietnam.

Valeur nominale totale Pour les actions, etc.: Nombre de titres	Désignation des avoirs et titres Avoirs: Taux d'intérêt, nature de la créance, débiteur Obligations: Taux d'intérêt, nature du titre, débiteur, année d'émission et année d'échéance; si le titre est à intérêt unique, ajouter un U	Valeur comptable selon bilan de clôture	Valeur imposable		Rendement comptabilisé
			en % ou par titre (unité)	Total	Exercice 2011 resp. 2010/2011
	Actions, etc.: Nature du titre, nom et siège de la société, valeur nominale par titre	Montant en francs		Montant en francs	Montant en francs
1	2	3	4	5	6
Report des feuilles suppléme	entaires entaires				
Report de la feuille complém	nentaire «Imputation forfaitaire d'impôt», formule DA-2				
Total II					

Nous attestons que les indications ci-dessus sont exactes et complètes: